

BURKINA FASO



SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE DU BURKINA

SOCIETE D'ETAT AU CAPITAL DE 63 308 000 270 FRANCS CFA

Siège social : 55, Avenue de la Nation 01 BP 54 Ouagadougou 01

PROJET D'ELECTRIFICATION ET DE DEVELOPEMENT DES CONNEXIONS À L'ELECTRICITÉ - PEDECEL

RECRUTEMENT D'UNE FIRME POUR LE CONTROLE ET LA
SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'EXTENSION, DE
RESTRUCTURATION DES RESEAUX ELECTRIQUES MT/BT ET DES
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BUREAU CENTRAL DE
CONDUITE (BCC)

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
(SERVICES DE CONSULTANTS)

N° 01-2021/SONABEL/ PEDECEL

Secteur : Energie

N° d'Identification du Projet : P-BF-FA0-013



BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

Le Gouvernement du Burkina Faso a sollicité un financement auprès du Groupe de la Banque Africaine de Développement afin de couvrir le coût du Projet d'Electrification et de Développement des Connexions à l'Electricité (PEDECEL) et a l'intention d'utiliser une partie des sommes qui seront accordées au titre de ce prêt/don pour financer le contrat de services de consultant pour le contrôle et la surveillance des travaux d'extension, de restructuration des réseaux électriques en moyenne et basse tension (MT/BT) dans les localités de Batiè, Dano, Diébougou, Gaoua, Boromo, Léo, Sapouy, Nouna, Réo, Dédougou, Koudougou, Boulsa, Koupèla, Tenkodogo, Zorgho, les lotissements de la zone Nord-Ouest de Ouagadougou ainsi que les travaux de construction d'un bureau central de conduite (BCC) à Ouagadougou. Tout décaissement dans le cadre de ce contrat sera subordonné à l'approbation du financement par la Banque.

Les services prévus au titre de ce contrat comprennent entre autres :

- l'approbation des documents techniques, le suivi, la coordination et le contrôle des études d'exécution des entreprises de travaux ;
- le suivi et le contrôle des fabrications, du transport et de la livraison sur site des matériels électriques destinés aux travaux ;
- les réceptions en usines et sur sites des matériels électriques ;
- la supervision des travaux sur les sites, le contrôle technique du montage des installations électriques et la coordination de l'ensemble des travaux ;
- la tenue régulière des réunions de chantier avec les entreprises et le suivi du respect du calendrier d'exécution des travaux ;
- le suivi des essais de mise en service, l'approbation des résultats de ces essais et la réception technique des installations électriques MT/BT ;
- la vérification des manuels d'instruction, d'exploitation et de maintenance ;
- la vérification des listes de matériels et équipements électriques ;
- la vérification des plans tels que construits (as-built) des infrastructures électriques.
- La validation des décomptes des travaux ;
- l'élaboration des rapports périodiques de suivi et contrôle des travaux des entreprises ;
- le suivi de la période de garantie des installations électriques et leur réception définitive.

La durée des prestations du consultant ne devrait pas excéder vingt-sept (27) mois, en dehors la période de garantie des installations électriques qui est de douze (12) mois. Les prestations devraient commencer **en avril 2022**. Le consultant devra mettre en place une équipe à son siège qui dispose de l'expertise nécessaire dans les domaines demandés par le projet. En outre, il devra mettre en place une organisation locale au Burkina Faso pour assurer une présence permanente sur les différents sites par l'intermédiaire de ses équipes ayant l'expertise nécessaire pour superviser et assurer le contrôle des travaux des entreprises sur le terrain.

La Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL) invite les Consultants (firmes) à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

Les dossiers de manifestation d'intérêts devront comporter les documents suivants :

- Une lettre de manifestation d'intérêt adressée au Directeur Général de la SONABEL ;
- La présentation du Consultant (firme) y compris ses domaines de compétence, son effectif, ses expériences similaires, et une copie de ses statuts ou de son registre de commerce ;

- Une note spécifique de présentation (sous forme de tableau) des références de missions similaires (*contrôle et surveillance des travaux d'extension, de restructuration des réseaux électriques et des travaux de construction d'un bureau central de conduite*) faisant ressortir pour chaque mission les informations minimum suivantes : (i) l'intitulé de la mission avec un descriptif des prestations réalisées ; (ii) les informations techniques sur les travaux supervisés permettant d'apprécier leurs caractéristiques et leur envergure ; (iii) le nom, l'adresse et les contacts du Maître d'ouvrage ; (iv) le pays de réalisation de la mission ; (v) l'année de réalisation y compris les dates de début et fin de la mission ; (vi) le montant du contrat ; (vii) la liste du personnel-clé ayant réalisé la mission ainsi que toute autre information pertinente sur la mission réalisée ;
- Les attestations de bonne exécution ou certificats de bonne fin des prestations justifiant la bonne exécution des missions similaires ;
- Pour les entreprises en groupement : un accord de groupement dûment établi et signé par chaque membre du groupement et comportant la désignation du chef de file du groupement habilité à agir au nom et pour le compte du groupement.

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque africaine de développement, édition d'octobre 2015, disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

La liste restreinte sera établie sur la base du nombre de références de missions similaires (*contrôle et surveillance des travaux d'extension, de restructuration des réseaux électriques et des travaux de construction d'un bureau central de conduite*). Il est à noter que l'intérêt manifesté par une firme n'implique aucune obligation de la part de la SONABEL de l'inclure dans la liste restreinte.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous : Email : jbedel.gouba@sonabel.bf, Tél : +226 25 31 54 00, copie à : gjbedel@gmail.com

Les expressions d'intérêt doivent être déposées ou envoyées en format PDF à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **Vendredi 24 Septembre 2021 à 09h00 mn, heure locale** et porter expressément la mention « **Manifestation d'intérêt pour le contrôle et la surveillance des travaux d'extension et de restructuration des réseaux MT/BT dans les localités de Batiè, Dano, Diébougou, Gaoua, Boromo, Léo, Sapouy, Nouna, Réo, Dédougou, Koudougou, Boulsa, Koupèla, Tenkodogo, Zorgho, les lotissements de la zone Nord-Ouest de Ouagadougou ainsi que les travaux de construction d'un bureau central de conduite (BCC) à Ouagadougou** ».

Secrétariat du Département des Marchés

À l'attention de : **Monsieur Baba Ahmed COULIBALY**

Directeur Général de la SONABEL

Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL)

55, Avenue de la Nation-porte n° 324

01 BP 54 Ouagadougou 01, Tél : +226 25 30 61 00

Email : secretariat.dg@sonabel.bf, avec copie à gjbedel@gmail.com

